

SIGNATURE DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MÉDOUS

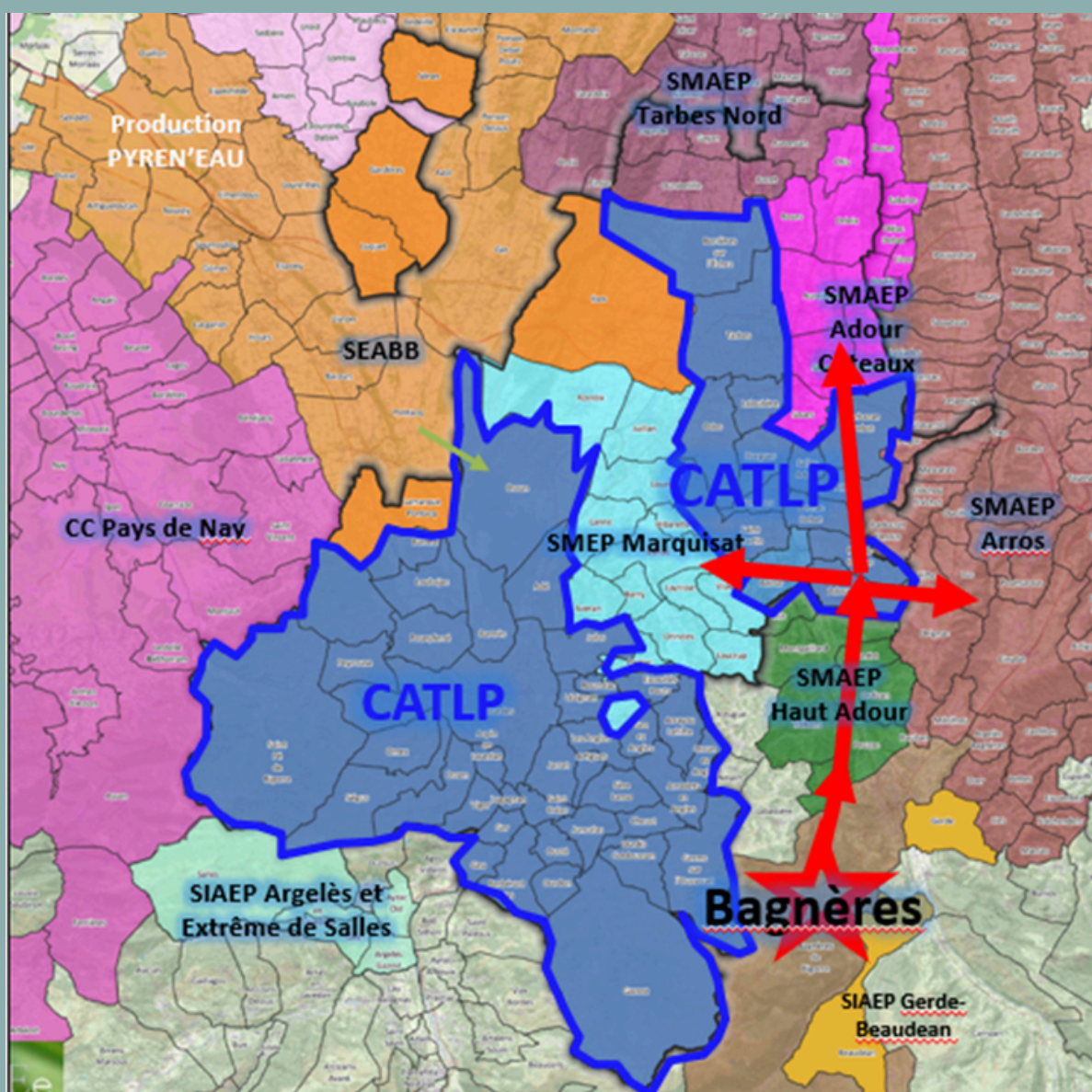
MARDI 20 OCTOBRE 2026 À 9H

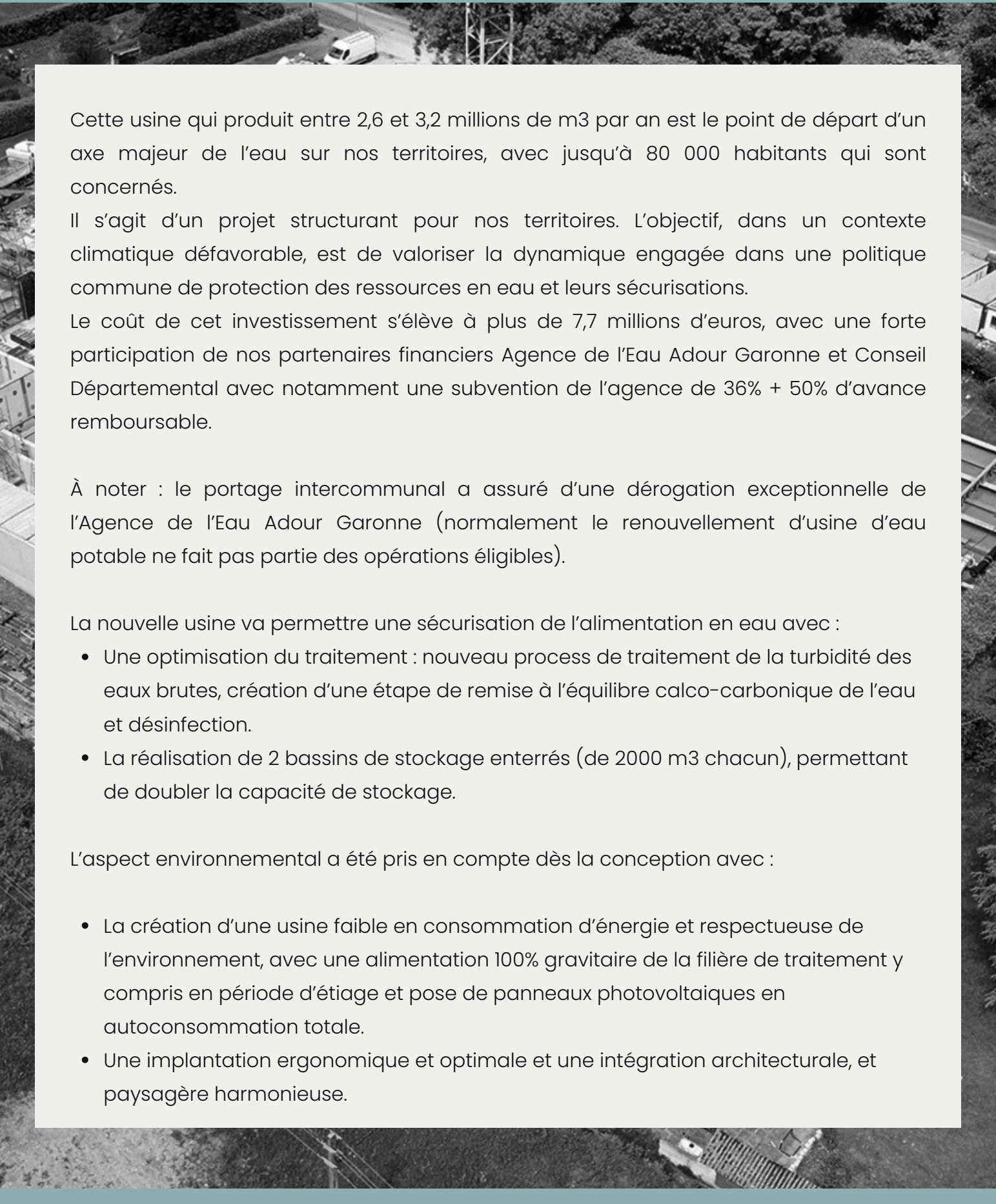


L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MÉDOUS

La ville de Bagnères-de-Bigorre et la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) se sont associés en 2022 pour construire cette nouvelle usine en créant un syndicat mixte de production.

La nouvelle usine constitue un **outil névralgique de la production d'eau** sur nos territoires et assure ainsi la sécurité de la desserte d'eau potable, **d'excellente qualité** pour Bagnères comme pour la CATLP (territoire de l'ex syndicat de Tarbes Sud), et au-delà : de Gerde-Baudéan, en passant par Pouzac, Trébons, Montgaillard jusqu'au Syndicat Adour Coteaux (Aureilhan, Séméac, Chis etc.), avec en secours le syndicat de l'Arros et celui du Marquisat.





Cette usine qui produit entre 2,6 et 3,2 millions de m³ par an est le point de départ d'un axe majeur de l'eau sur nos territoires, avec jusqu'à 80 000 habitants qui sont concernés.

Il s'agit d'un projet structurant pour nos territoires. L'objectif, dans un contexte climatique défavorable, est de valoriser la dynamique engagée dans une politique commune de protection des ressources en eau et leurs sécurisations.

Le coût de cet investissement s'élève à plus de 7,7 millions d'euros, avec une forte participation de nos partenaires financiers Agence de l'Eau Adour Garonne et Conseil Départemental avec notamment une subvention de l'agence de 36% + 50% d'avance remboursable.

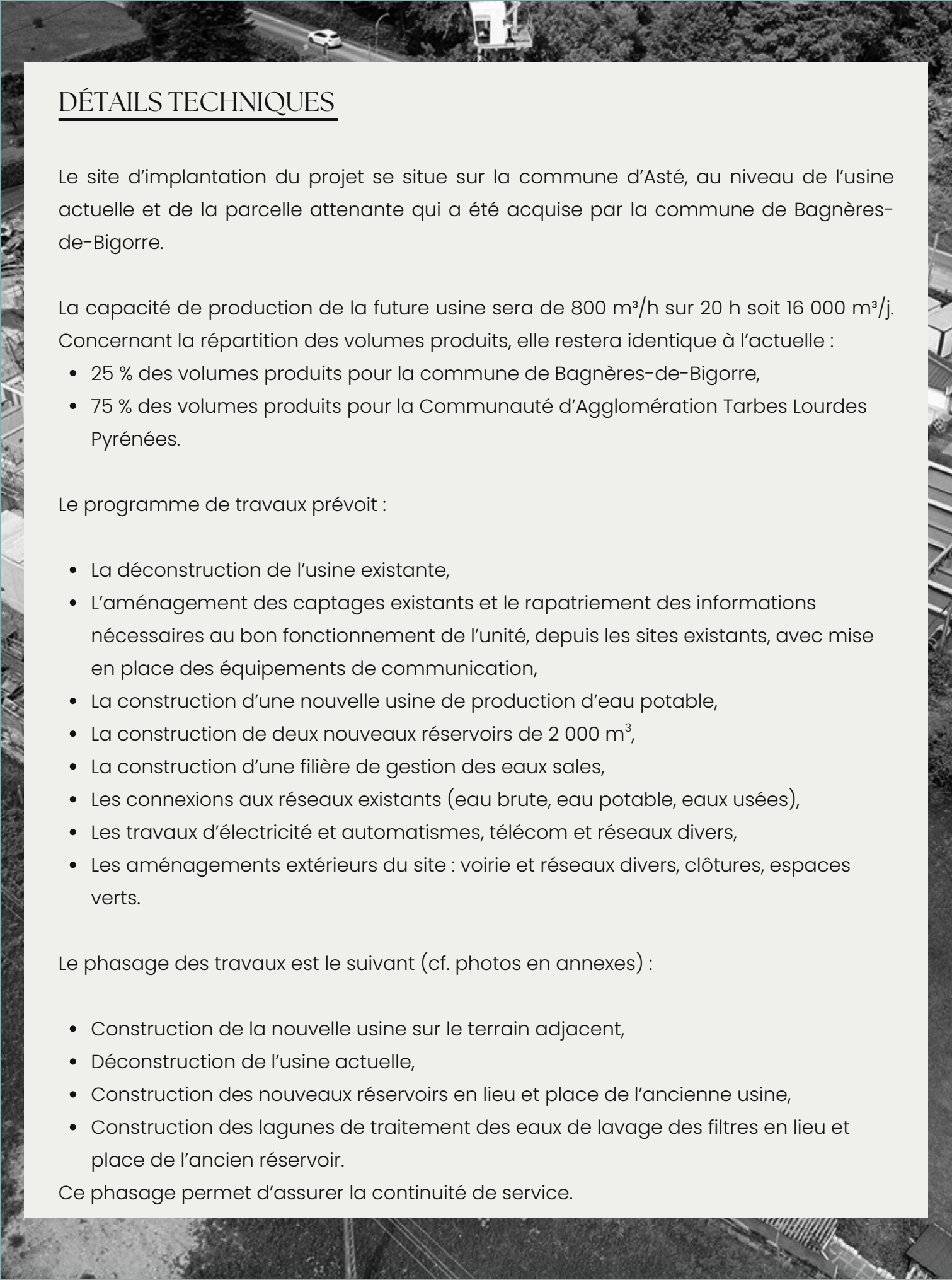
À noter : le portage intercommunal a assuré d'une dérogation exceptionnelle de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (normalement le renouvellement d'usine d'eau potable ne fait pas partie des opérations éligibles).

La nouvelle usine va permettre une sécurisation de l'alimentation en eau avec :

- Une optimisation du traitement : nouveau process de traitement de la turbidité des eaux brutes, création d'une étape de remise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau et désinfection.
- La réalisation de 2 bassins de stockage enterrés (de 2000 m³ chacun), permettant de doubler la capacité de stockage.

L'aspect environnemental a été pris en compte dès la conception avec :

- La création d'une usine faible en consommation d'énergie et respectueuse de l'environnement, avec une alimentation 100% gravitaire de la filière de traitement y compris en période d'étiage et pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation totale.
- Une implantation ergonomique et optimale et une intégration architecturale, et paysagère harmonieuse.



DÉTAILS TECHNIQUES

Le site d'implantation du projet se situe sur la commune d'Asté, au niveau de l'usine actuelle et de la parcelle attenante qui a été acquise par la commune de Bagnères-de-Bigorre.

La capacité de production de la future usine sera de 800 m³/h sur 20 h soit 16 000 m³/j. Concernant la répartition des volumes produits, elle restera identique à l'actuelle :

- 25 % des volumes produits pour la commune de Bagnères-de-Bigorre,
- 75 % des volumes produits pour la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

Le programme de travaux prévoit :

- La déconstruction de l'usine existante,
- L'aménagement des captages existants et le rapatriement des informations nécessaires au bon fonctionnement de l'unité, depuis les sites existants, avec mise en place des équipements de communication,
- La construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable,
- La construction de deux nouveaux réservoirs de 2 000 m³,
- La construction d'une filière de gestion des eaux sales,
- Les connexions aux réseaux existants (eau brute, eau potable, eaux usées),
- Les travaux d'électricité et automatismes, télécom et réseaux divers,
- Les aménagements extérieurs du site : voirie et réseaux divers, clôtures, espaces verts.

Le phasage des travaux est le suivant (cf. photos en annexes) :

- Construction de la nouvelle usine sur le terrain adjacent,
- Déconstruction de l'usine actuelle,
- Construction des nouveaux réservoirs en lieu et place de l'ancienne usine,
- Construction des lagunes de traitement des eaux de lavage des filtres en lieu et place de l'ancien réservoir.

Ce phasage permet d'assurer la continuité de service.



DÉTAILS FINANCIERS

1. Coût de l'opération : un investissement à plus de 7,73 Millions d'euros :

- Coût investissement (travaux = (offre retenue TF + TO3 + TO4 + avenants) + MOE + CT + SPS) avec hypothèse révision des prix à 1 % = **7 650 516 € HT**
- Assurance Dommage -ouvrage = **80 000 € HT**

2. Financements : des subventions exceptionnelles : 45,74% de subventions + 50% d'avance remboursable.

- Agence de l'eau Adour-Garonne :
 - Avance remboursable (50%) : **3 825 258 € HT**
 - Subvention (36%) : **2 754 186 € HT**
- Conseil Départemental 65 :
 - Subvention (9,74%) : **742 300 € HT**

LE CONTRAT DE CONCESSION AVEC VEOLIA

La société VEOLIA a été retenue car son offre présente le meilleur équilibre global entre le prix proposé, la structuration technique de l'exploitation, les outils de suivi et de reporting, les modalités de gestion patrimoniale et les actions proposées en matière de développement durable.

L'offre VEOLIA se distingue principalement par un tarif au mètre cube plus compétitif, une organisation locale bien identifiée, des outils numériques complets pour le suivi du service, une méthodologie de gestion patrimoniale structurée et une bonne prise en compte des enjeux spécifiques de la nouvelle usine de Médous.

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Le contrat ne prévoit pas de part fixe d'abonnement. La rémunération du concessionnaire repose sur un prix proportionnel au volume d'eau vendu en gros aux collectivités adhérentes. Le prix proposé est à 0,1078 € HT/m³.

Économie générale

Les charges annuelles moyennes sont estimées à 283 593 € HT, en intégrant notamment les charges de personnel, d'énergie, de produits de traitement, de sous-traitance, d'analyses, de renouvellement et les frais de structure. L'économie générale du contrat repose donc sur un équilibre resserré, cohérent ;

Renouvellement

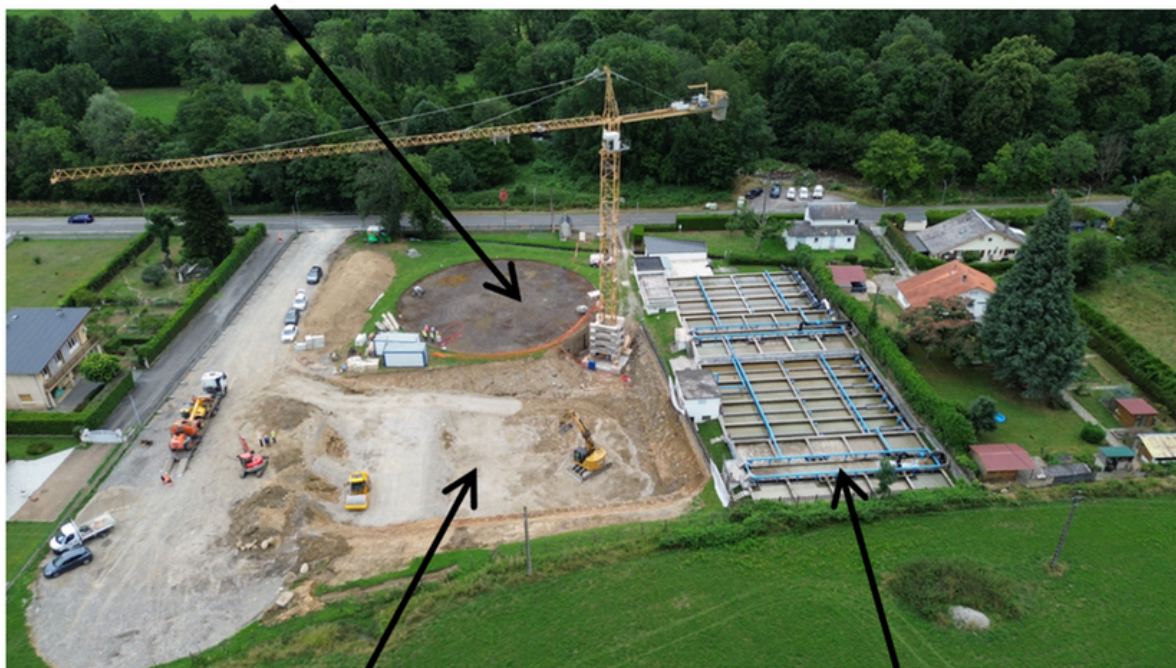
Le financement du renouvellement est structuré autour d'une dotation annuelle moyenne de 6 831 € HT pour le renouvellement programmé et de 9 061 € HT pour le renouvellement non programmé. Les montants doivent être repris de manière cohérente dans le projet de contrat et les annexes financières.

Indexation

La formule d'indexation proposée par VEOLIA comprend une part fixe de 15 % et des coefficients représentatifs des principaux postes de charges, notamment le personnel, l'électricité, les frais et services divers et les travaux. Cette formule devra être reprise dans la version finale du contrat avec les valeurs initiales des indices connues à la date de mise au point.

EXPLICATIONS EN IMAGES

**Actuel réservoir de 2000 m³
d'eau potable**



**Emplacement de la
nouvelle usine**

**Actuelle usine
d'eau potable (à ciel ouvert)**

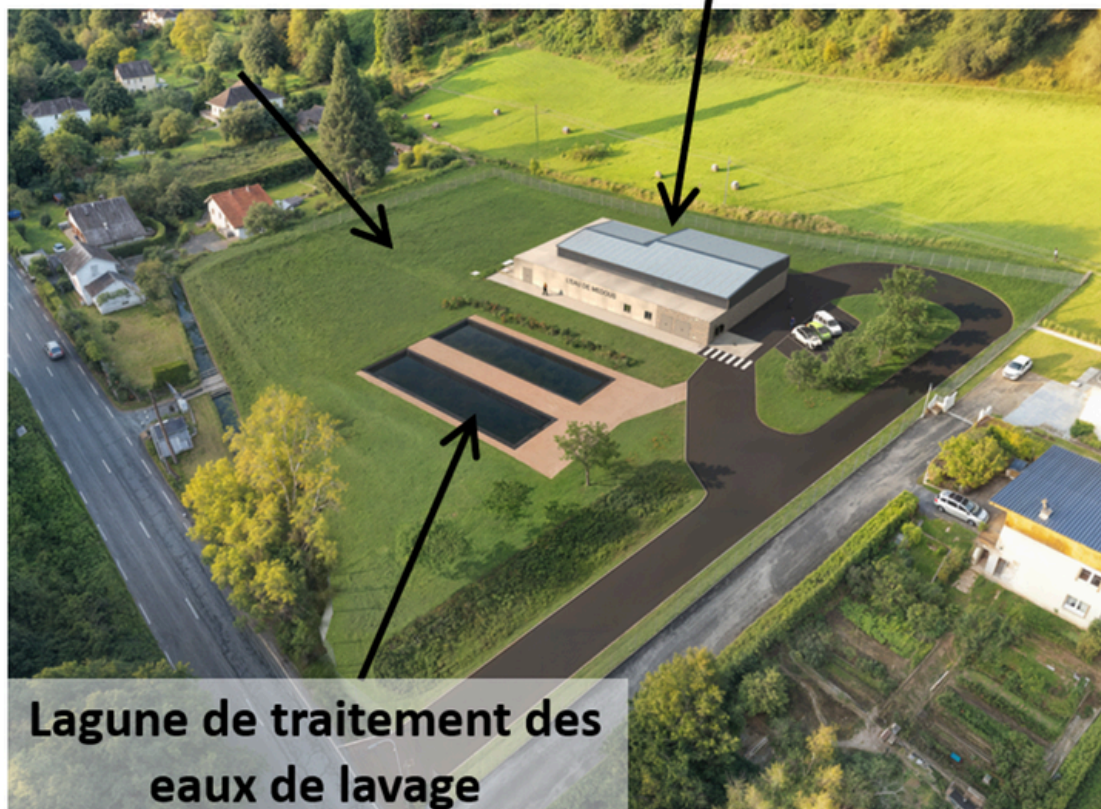
**Construction de la nouvelle usine
à janvier 2026**



EXPLICATIONS EN IMAGES

**Bassins de stockage
enterrés (2 x 2000 m³)**

**Projet finalisé
Usine terminée**



SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MÉDOUS
SIÈGE : 28 PLACE DES VIGNAUX, 65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE
CONTACT : 05 62 53 82 83